

Source liée à « [La pompe funèbre du chancelier Séguier à l'église des Révérends Pères de l'Oratoire, le 5 mai 1672](#) » et publiée au sein du corpus « [Sources des fêtes et des cérémonies décorées par Charles Le Brun \(1660-1687\)](#) », que Gaëlle Lafage, docteur en histoire de l'art et lauréate d'une bourse de recherche du Centre de recherche du château de Versailles en 2014, a rassemblé pour accompagner la publication de son ouvrage « [Charles Le Brun décorateur de fêtes](#) » (Presses universitaires de Rennes, 2015).

Oraison funèbre du père Laisné

Nous avons jugé qu'il était utile de faire figurer, parmi les sources sur cette cérémonie, l'oraison funèbre de Séguier. Publié dans un livret d'une trentaine de pages, ce texte est rare et ne connut pas le succès des oraisons funèbres prononcées par Bossuet. L'éloge de la vie du chancelier s'accompagnait d'une réflexion sur la mort qui faisait écho à la décoration conçue par Le Brun. Lire ce texte, à l'éloquence si caractéristique de l'époque, nous fait revivre l'un des moments les plus importants de la cérémonie.

☞ LAISNÉ Vincent, *Oraison funèbre de messire Pierre Segulier chancelier de France. Prononcée en l'église des Prestres de l'Oratoire, de la ruë Saint Honoré, Par le R. P. Laisné, Paris, Pierre de Bresche, Jacques de Laize-de-Bresche, [1672].*

(p. 3)

*Ego dixi, Dii estis : Vos autem sicut homines moriemini.
Psal. 83³⁰.*

Je l'avoue, juges de la terre ! vous estes des dieux : mais que cette qualité ne vous enfle point ; car avec cela vous estes des hommes, et vous mourrez infailliblement.

Quand ce grand oracle ne seroit pas autorisé par les principes de la foy, par les lumières de la raison, et par les règles de l'expérience ; et quand il ne seroit pas justifié en luy-mesme, selon la parole du prophète, comme estant sorty, d'une bouche aussi infaillible que celle de Dieu, il n'y auroit, (p. 4) Messieurs, qu'à considérer ce pompeux ; mais triste appareil, que la piété expose à nos yeux dans ce sacré temple, pour en pénétrer aussitost le sens, et pour en découvrir la vérité, de la manière du monde la plus forte et la plus touchante.

Ce n'est pas un dieu du commun, qu'on y voit, suivant cet oracle, assujetty comme un homme aux loix de la mort, *non de plebe Deus* ; c'est un dieu du premier ordre, et le premier de ce premier ordre. C'est le chef auguste des dieux, c'est le dispensateur de la justice, c'est l'arbitre suprême des loix ; et pour le dire en un seul mot, c'est messire Pierre Séguier, chancelier de France, garde des Sceaux de la Couronne, et commandeur des ordres de Sa Majesté.

Nous l'avons vu, Messieurs, durant près de quarante ans, tout brillant de gloire dans le ciel, pour ainsi dire de sa dignité, d'où comme un astre estincellant il versoit sa lumière et ses influences sur la terre. Tous les ordres de ce grand royaume estoient éclairés de ses rayons. La France avoit les yeux sur luy comme sur un ange commis à sa garde. Il dispoit du sort des peuples, et il dispoit absolument de leur vie et de leur fortune. N'avions-nous pas sujet de dire en le voyant dans cette gloire, qu'il estoit un dieu ? *Ego dixi, dii estis*. Mais aujourd'huy, quel renversement ? Voilà ce dieu abbatu par terre, et réduit à la condition des hommes mortels. Le voilà dépouillé de sa grandeur, (p. 5) et privé de vie : non plus assis sur un tribunal, mais enfermé dans un cercueil ; non plus rayonnant de gloire, mais environné de ténèbres ; non plus recevant nos supplications et nos respects ; mais ayant besoin de nos vœux et de nos prières ; non plus enfin ce dieu visible que nous adorions, mais un homme réduit en cendre, et devenu

poudre. N'est-ce pas là ce que dit l'oracle, *Vos autem sicut homines moriemini ?*

Estrange catastrophe des grandeurs humaines ! Quelque élévation qu'elles aient, elles s'abaissent en un moment ; et tout ce grand éclat qui les environne, s'éclypse enfin, et s'esteint dans les ténèbres d'un affreux tombeau. Apprenez delà à connoître qui vous estes, juges de la terre, et jugez-vous vous-mêmes sur ce grand exemple, *Erudimini qui judicatis terram*. Tout dieux que vous estes, vous estes des hommes ; et quelque essor que vous preniez pour vous élever par l'orgueil jusques au ciel, il faut enfin que vostre vol vienne fondre en terre, et qu'il se termine par la mort dans l'horreur d'une sépulture. *Ego dixi dii estis, vos autem sicut homines moriemini*.

Le grand Augustin, Messieurs, a remarqué que toute la morale des grands magistrats est renfermée dans ces deux paroles ; et qu'il suffit pour leur instruction qu'ils pensent sans cesse, qu'ils sont dieux, et qu'ils sont hommes : dieux par dignité, hommes par nature. Ils doivent penser qu'ils (p. 6) sont dieux, puisque par le caractère de leur charge ils sont élevez au-dessus des hommes, et qu'ils ont entre leurs mains le précieux dépost de la puissance judiciaire que dieu leur confie : mais en mesme temps ils doivent penser qu'ils sont hommes, puisqu'en quelque estat qu'ils soient, ils sont environnez de misères ; et qu'ils portent partout avec eux le poids de leur mortalité, qui les entraîne, et qui les engage dans la pourriture. Heureux ceux qui sçavent cette leçon ; mais plus heureux ceux qui la pratiquent : car en pensant qu'ils sont dieux, ils prennent des sentimens dignes de leur charge qui est toute sainte et toute divine ; et en pensant qu'ils sont hommes, ils en prennent de proportionnez à leur nature, qui est toute terrestre et toute fragile. Ainsi, comme dieux, ils s'élèvent au-dessus des hommes, et comme homme ils s'abaissent au-dessous de Dieu. Leur élèvement est sans orgueil, et leur abaissement est sans lascheté.

C'est, Messieurs, dans ce juste tempérament que consiste la gloire des grands magistrats : penser tellement qu'ils sont dieux, qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont hommes : penser tellement qu'ils sont hommes, qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont dieux.

Le grand chancelier que nous pleurons, et de qui je vay faire l'éloge funèbre, a trouvé ce juste milieu ; et c'est sur ce plan qu'il a fondé tout l'édifice de sa gloire dont le comble est allé si haut. (p. 7) Dès qu'il fut élevé à cette haute dignité, il se balança entre Dieu et l'homme ; et considérant ce qu'il estoit par sa charge, et ce qu'il estoit par sa nature, il tint son esprit dans l'équilibre, et se remplit également de ces deux pensées qu'il estoit tellement dieu, qu'il ne cessoit pas d'estre homme ; et qu'il estoit tellement homme, qu'il ne laissoit pas d'estre dieu. Affermy sur ces deux principes dont il fit comme un contrepoids pour se tenir ferme dans le sentier étroit de la justice, il commença sa noble carrière, qu'il a fournie en suite si heureusement, qu'on peut le proposer désormais à tous les siècles, comme un parfait modèle des grands magistrats. C'est, Messieurs, ce que j'entreprends de faire dans ce discours que je consacre à sa mémoire, pour luy rendre nos derniers devoirs. Comme je ne fais en cela que seconder vostre piété, je m'assure que vous me serez tous favorables et que nonbstant vostre douleur, vous verrez avec quelque plaisir le tableau que je va[i]s tracer de sa gloire et de ses vertus.

PREMIÈRE PARTIE

Un des plus saints et des plus grands roys qui aient jamais porté le sceptre de Juda, instruisant un jour des magistrats qu'il avoit établis pour rendre justice à ses sujets, leur dit une parole qui est d'un grand sens et qui mérite d'estre (p. 8) bien pesée. *Videte Iudices ! quid faciatis, non enim hominis exercetis judicium, sed Dei*. Considérez, Messieurs, leur dit-il, la grandeur de la charge que vous exercez. Estre juge, c'est estre Dieu, c'est tenir sa place ; car il n'y a que Dieu proprement qui ait droit de juger les hommes, comme il n'y a que luy proprement qui ait droit de leur commander. Il est donc de vostre devoir, d'agir en dieux dans vos fonctions, et de faire en sorte dans vos jugemens que ce ne soit pas vous qui jugiez ; mais que ce soit Dieu qui juge par vous. *Videte Iudices ! quid faciatis, non enim hominis exercetis judicium, sed Dei*.

Pleut à Dieu, Messieurs, que ces paroles fussent écrites en gros caractères dans tous les lieux où l'on administre la Justice, que tous les juges du monde les eussent gravées au fond de leurs cœurs. Il ne faudroit que cela pour réformer tous les abus qui se sont introduits dans le palais. Ces juges de la terre

penseroient qu'ils sont les images du juge du ciel, et que la puissance qu'ils exercent, est un rayon de celle de Dieu, qui se répand sur leurs personnes et qui n'y subsiste que par réflexion. Ils se regarderoient comme revestus de cette autorité divine qui les divinise en quelque manière, et lors qu'ils seroient sur leurs tribunaux, ils se souviendroient qu'y tenant la place de Dieu, ils doivent juger comme Dieu : *non enim hominis exercetis iudicium, sed Dei.*

Or comment est-ce que Dieu juge ? Il juge, (p. 9) Messieurs, avec sagesse, avec justice, avec sainteté. Ces trois perfections soutiennent son trône, et elles président à ses jugemens.

Il juge, Messieurs, avec sagesse, et une sagesse souveraine. Une lumière infinie expose à ses yeux, tout ce que les ténèbres dérobent aux nostres. Il void tout, il sçait tout, il pénètre tout : et la main habile de cette sagesse qui assiste toujours à son trône, comme dit le sage, démêle si adroitement les affaires les plus embrouillées, que dès que ce souverain juge les regarde toutes, les difficultez s'enfuient et s'évanouissent.

Il juge, Messieurs, avec justice et une justice incorruptible, il examine le droict des parties et non pas leur condition. Il fait attention à leurs causes, non à leurs personnes. Riche ou pauvre, grand ou petit, noble ou roturier ; quiconque est le mieux fondé, l'emporte toujours.

Enfin, Messieurs, il juge avec sainteté, c'est-à-dire, sans passion, sans trouble, sans emportement. Inaccessible aux présens, inébranlable aux menaces, inflexible aux prières ; toujours égal à luy-mesme, et toujours luy-mesme. *Tu autem dominator virtutis cum magnâ tranquillitate iudicas.*

Voilà, Messieurs, quel est le juge suprême ; et quel doit estre tout homme qui juge en sa place. Il doit estre un dieu dans ses fonctions, un dieu en sagesse, un dieu en justice, un dieu en probité.

Messire Pierre Séguier chef de la justice (p. 10) de ce grand royaume a esté un dieu de cette manière, et l'a esté plus longtemps que nul des autres qui ont eu avant luy cette auguste charge. Il l'a remplie par sa sagesse, il l'a exercée par sa justice, il l'a soutenue par sa probité. Il estoit né, Messieurs, dans le temple de ces trois vertus ; car c'est ainsi que je puis appeler avec sujet l'illustre maison des Séguiers, où on les a veues briller avec tant d'éclat, depuis près de six-vingt ans, qu'elle a fait céder l'épée à la robe, et qu'elle a donné à la France un si grand nombre de grands magistrats. Ces vertus sont dans cette illustre maison la portion la plus riche de la succession qu'on y recueille, et elles passent des pères dans les enfans, comme des qualitez attachées au sang, et comme de glorieux signes qui font le caractère de cette famille. Ainsi monsieur le Chancelier n'eut pas la peine de chercher hors de chez luy des exemples sur qui se former. Il en trouva dans sa maison de très parfaits, en la personne de son père, de son oncle et de ses ayeulx, et il n'eut qu'à suivre leurs traces pour s'élever, comme il a fait, au comble de la gloire et de la vertu.

Quelle ardeur n'eut-il pas pour la sagesse dès ses premières et tendres années ? Il en devint si passionné dès que sa raison se développant de ses nuages, fut capable de la découvrir, qu'abandonnant dès lors tous les vains divertissemens de la jeunesse, il s'appliqua tout entier à l'étude des (p. 11) belles lettres, à la lecture des bons livres, et à la conversation des hommes sçavans. L'histoire, la jurisprudence, la morale, et la politique furent dès lors, comme elles l'ont esté depuis, jusques à sa mort, ses occupations et ses délices ; et comme il avoit une force d'esprit admirable, et une pénétration très singulière, il chercha si avant dans ces thrésors, et il en tira tant de richesses, qu'on peut dire que dans ces recherches peu de personnes pouvoient l'égal. Cet esprit altéré de la sagesse, l'alla chercher dans le lycée, dans l'académie et dans le portique ; mais n'y trouvant pas de quoy se satisfaire, ny de quoy estancher pleinement sa soif, il porta plus haut ses pensées, et il alla se désaltérer à une fontaine plus pure, et à la source mesme de la vérité. Vous entendez, Messieurs, ce que je veux dire, et ayans esté les témoins du respect et de l'amour qu'il a toujours eus pour les divines Escritures, vous sçavez qu'elles furent toujours son oracle, et qu'il ne se passoit aucun jour, qu'il ne se rendit en les lisant, disciple de Dieu. Il entroit tous les jours, comme Moïse, dans ce tabernacle de la vérité, et s'enfonçant comme luy, bien avant dans ces saintes ténèbres qui la cachent, il parvenoit jusqu'à la découvrir comme face à face dans cet abysme de lumière où elle est presque inaccessible : et de mesme que par le commerce que Moïse avoit avec Dieu, il se faisoit sur son visage une si grande impression de sa lumière, que les Israélites (p. 12) éblouis n'en pouvoient supporter l'éclat ; ainsi dans l'entretien que monsieur Séguier avoit avec

Dieu, en méditant les Escritures, un rayon, pour ainsi dire, de la sagesse divine se répendoit en son esprit et luy donnoit cette admirable clairvoyance que tout le monde remarquoit en luy.

À la faveur de ce rayon, il découvrit encore dans ces divins livres l'excellence et le prix de la justice qui est la compagne de la vérité. Ses attraits charmèrent son cœur, et l'amour naturel qu'il avoit pour elle, s'augmentant toujours, il prit enfin feu et se changea en zèle. Il n'estoit auparavant qu'adorateur de cette vertu, il en devint le protecteur : il n'estoit que son dévot, il souhaitta d'estre son martyr ; il ne se mettoit en peine que de la faire régner chez luy, alors il se mit en peine de la faire régner par tout. C'est qu'il vid dans ces livres saints, combien est aimable cette loy suprême qui fait la beauté de la justice ; cette loy première et éternelle qui est, comme dit Tertulien, le principe et la source de toutes les loix. Il vit cette loy divine immuable, infinie, qui est la vérité mesme de Dieu, et Dieu mesme dans sa vérité : cette loy enfin, qui est la justice essentielle et dont toutes les loix faites par les hommes ne sont que de foibles émanations. Il vit cette loy sur son thrône, dominante sur toutes les autres, et il se dévoua tout entier à son ministère.

Mais d'autant que cette loy est sainte et que (p. 13) pour estre son ministre, il faut estre saint ; il apprit dans la mesme eschole des livres divins, le moyen de le devenir. Il régla ses désirs, il dom[p]ta ses passions, il calma tous ses mouvemens, et toujours maistre de luy mesme, il empescha que rien ne branlast en son âme contre l'empire de la raison. Il aima la justice comme sa maîtresse ; mais il l'aima très chastement, il la servit avec ardeur ; mais il la servit sans intérêt : il s'oublia luy-mesme pour ne penser qu'à elle seule ; et si on le vit avide de gloire, ce ne fut que de celle qu'il trouva à procurer la gloire de cette vertu.

C'est, Messieurs, par ces degrez que ce grand homme est parvenu au point de gloire où nous l'avons veu. Il y a contribué de sa part une sagesse très profonde, une justice incorruptible, et une admirable probité ; mais une sagesse, une justice, une probité soutenues par l'expérience de plusieurs années dans les emplois très considérables.

Il fut conseiller au Parlement dans un âge où à peine les autres sont capables de prendre conseil : ensuite maistre des requestes, et intendant de justice en Guyenne dans un temps où tout estoit en trouble en cette province. Après cela président au mortier par la démission que M. Séguier son oncle luy fit de sa charge. Enfin garde des Sceaux de la Couronne, et dispensateur des grâces du prince. Vous sçavez, Messieurs, avec quel (p. 14) succez, et combien ses vertus furent éprouvées dans ces grands emplois. Ce n'estoient pas de ces vertus métaphysiques qui ne subsistent qu'en idée, et que dans la pointe de l'esprit : c'estoient des vertus effectives et réelles qui descendoient de la teste dans le cœur, et qui passaient du cœur dans les mains, pour faire des actes dignes d'elles. Toutes ses pensées, toutes ses paroles, toutes ses actions estoient marquées à leur coin ; et tout ce qui partoit de luy, portoit leur empreinte et leur caractère.

Enfin ses vertus estoient telles, que la charge de chancelier de France, qui est la première du royaume, et le comble de toutes les autres, estant venue à vacquer par la mort de M. d'Aligre qui l'avoit remplie si dignement, le plus juste roy du monde crût faire un acte de justice en la remettant entre ses mains, comme de celuy entre ses sujets qui en estoit le plus digne, et qui avoit plus de force pour la soustenir. La faveur et la brigue n'eurent point de part dans ce digne choix : il n'y eut que ses vertus qui parlèrent à son avantage, et que son mérite qui brigua pour luy.

Le voilà donc élevé sur le thrône de la justice, et à un des plus hauts pointes de grandeur, où un sujet puisse parvenir. Le voilà assis sur ce suprême tribunal où se réunit et se concentre toute l'autorité de tous les autres tribunaux. Le voilà devenu l'oracle des loix, l'organe du prince, l'image de Dieu.

(p. 15) Dans cette haute élévation la teste ne luy tourna point, et l'on ne le vit point chanceler sous une charge aussi pesante qu'estoit celle dont on le chargeoit. Il fixa ses regards sur Dieu, dont il vit les sacrez vestiges imprimez sur luy par le caractère de sa dignité. Il se regarda comme un dieu visible qui exprimoit le Dieu invisible ; et pour soutenir cette expression, il s'éleva au-dessus de luy mesme, et se dépouillant de ses sentimens qui estoient humains, il en prit d'autres qui estoient tout divins.

Les lumières de sa sagesse devinrent plus vives et plus brillantes.

Le feu de son zèle pour la justice parut plus ardent.

Et cette haute probité qu'on avoit toujours remarquée en luy, jetta des nouveaux rayons et un nouvel éclat.

Ainsi M. le Chancelier parut comme un dieu, dans l'assemblée des dieux ; un dieu en sagesse, un dieu en justice, un dieu en probité. Il fit asseoir avec luy sur son tribunal ces trois directrices de sa vie, ou pour mieux dire, il les fit asseoir au-dessus de luy. Il consultoit l'une, il écoutoit l'autre, et il vouloit que la troisieme parlât en sa place.

La sagesse éclaircissoit le chaos des matières qui estoient à juger.

La justice dictoit ce qu'il falloit juger sur ces matières.

(p. 16) Et l'intégrité elle-mesme prononçoit ce que la Justice venoit de dicter. Autant de jugemens, autant de prodiges de ces trois vertus.

Quelques embrouillées que fussent les affaires que l'on proposoit dans le conseil, en un moment sa sagesse les dévelopoit. Elle portoit l'éclat de sa lumière dans le sein mesme des ténèbres ; et ses yeux vifs et perçans alloient découvrir la vérité sous quelque nuage qu'elle fust cachée. L'artifice des advocats, les chicaneries des procureurs, la mauvaise foy des parties, rien de cela n'estoit capable de dérober à ses yeux la veue de la justice et de l'équité. Il ne faisoit rien à la haste ny légèrement. Il voyoit tout, il écoutoit tout, il pesoit tout ; et quoy que son tempérament fust ignée, et qu'il sentist en luy-mesme l'ardeur de ce feu divin, qui fait, comme dit Platon, la trempe des esprits célestes, il le tempéroit néanmoins en sorte qu'on le voyoit briller dans ses yeux ; mais jamais éclater dans ses paroles, ny dans ses actions.

Quand la sagesse avoit denoué le nœud des difficultez, et applany pour ainsi dire le chemin, la justice venoit décider ce qu'il falloit faire. Elle appliquoit la règle et le niveau sur les matières agitées, et elle conformoit toujours ses jugemens à l'inviolable sainteté des loix.

Enfin l'intégrité montoit elle-mesme sur le thrône pour prononcer ; et elle le faisoit avec tant de douceur, tant de dégagement, tant de tranquillité (p. 17), et tant de courage, qu'on voyoit bien que ce magistrat estoit animé de l'esprit des loix, et qu'il agissoit en dieu dans se jugemens.

Faut-il, Messieurs, des preuves de ce que j'avance ? N'en attendez que de publiques. Descendre au détail, il ne se peut, la matière seroit infinie. Je vous cite vous-mesmes pour témoins des merveilles qu'on luy a veu faire dans chacune de ces trois vertus.

Parlez-nous de sa sagesse, vous glorieux membres du plus auguste corps du monde, qui l'avez ouy tant de fois parler dans vos assemblées, avec tant de lumière et d'éloquence sur les affaires les plus importantes et les plus épineuses de l'État : qui l'avez veu si souvent prester sa langue au plus éloquent roy de la terre, et soutenir par la majesté de ses paroles, la majesté des pensées royales dont il estoit le dépositaire.

Parlez-nous de sa justice, vous qui avez la gloire d'entrer dans le sanctuaire de l'État, et qui estes les anges de ce grand conseil où se décident les grandes affaires. Combien de fois avez-vous admiré la sainteté de ses arrests, la justice de ses décisions, l'équité de ses jugemens ?

Parlez-nous enfin de sa probité, vous confidens de ses secrets, parens illustres, illustres amis, à qui il monroit son cœur à découvert, et qui voyez dans ce mesme cœur combien ses intentions estoient droites et ses motifs désintéressez. La seule (p. 18) idée, Messieurs, que vous en avez, est une conviction de ce que je dis, et elle supplée abondamment à une infinité de choses que je ne puis dire.

Quant à ceux qui n'ont pas eu l'avantage de l'entendre, ny haranguer dans les compagnies souveraines, ny prononcer dans le Conseil, ny s'entretenir avec ses amis, je les renvoye à la voix publique qui fait son éloge d'une manière bien plus glorieuse que je ne puis faire.

Pour juger par les yeux de sa sagesse, qu'ils aillent voir cette somptueuse bibliothèque qu'il a enrichie avec tant de soins et de dépenses, non seulement de tout ce qu'il y avoit de rare dans l'Europe ; mais de tout ce que l'Asie, l'Affrique et l'Égypte pouvoient fournir de plus curieux. Qu'ils ouvrent ces livres infinis, et ils y trouveront autant de monumens de sa sagesse, qu'il y a de caractères et de notes faites de sa main. Ce n'estoit pas par ostentation qu'il entassoit volumes sur volumes, et qu'il réunissoit en un seul lieu tant de thrésors spirituels qu'il tiroit avec tant de peine du sein mesme de la barbarie : c'estoit pour en enrichir son esprit, pour les consulter dans le besoin, pour s'en occuper dans son loisir, et pour y

puiser tous les jours de nouvelles lumières de sagesse dont il se servoit ensuite, si utilement pour le bien de l'Etat, et pour la gloire de toute la France.

Pour juger de son équité, que ceux qui n'en (p. 19) sont pas pleinement instruits, aillent consulter tant d'oracles qu'il a prononcez dans le Conseil, qui sont encore tout brûlans du feu de son zèle pour la justice, et qui seront des preuves éternelles de la droiture de ses jugemens.

Enfin, pour juger de sa probité, s'il se pouvoit faire que quelqu'un n'en fust pas assez persuadé après tant de preuves qu'il en a données, qu'il écoute l'oracle des oracles, et qu'il se rende au jugement qu'en a fait le plus grand, le plus sage, et le plus judicieux prince du monde, qui a bien voulu récompenser le mérite de son chancelier, et couronner sa vertu d'un rayon immortel de gloire, en faisant son éloge, et en prononçant de cette bouche royale qui n'est jamais ouverte qu'à la vérité, *Qu'il avoit toujours reconnu en luy un esprit intègre, et un cœur dégagé de tout intérêt.* Après un témoignage si glorieux, il n'en faut point d'autre. Ne pas se rendre à un si grand oracle, ce seroit une espèce d'impiété. Finissons donc cette première partie par ce bel endroit ; et ajoustons seulement, pour achever, que nostre illustre magistrat s'élevant au-dessus de luy, ne s'est pas oublié luy-mesme, et qu'il s'est souvenu qu'il estoit homme, lorsqu'il estoit Dieu. C'est, Messieurs, ce qui me reste à expliquer pour terminer l'éloge que j'ay commencé. (p. 20)

SECONDE PARTIE.

Il y a cette différence, Messieurs, entre deux hommes, dont l'un est élevé par l'éminence d'un lieu, et l'autre par celle d'une dignité ; que pour se tenir ferme dans cette hauteur, l'un ne doit point regarder en bas, et l'autre ne doit point regarder en haut. Si le premier regarde en bas, et s'il s'arreste à mesurer des yeux la profondeur du précipice, la teste luy tourne aussitost, et sa cheute est inévitable : et l'autre au contraire, s'il regarde en haut et s'il s'arreste à considérer l'élévation où il est, la fumée de l'honneur luy trouble l'esprit, et le vent de l'orgueil l'enlève et le précipite. L'ange dans le ciel, et le premier homme dans le paradis, se perdirent de cette manière. Ils estoient élevez l'un et l'autre par leur dignité ; mais pour avoir porté trop haut leurs regards, et pour s'estre arrestez en leur grandeur, ils périrent malheureusement.

L'orgueil, Messieurs, fait faire encore aujourd'huy de pareilles cheutes, et il n'y a qu'un secret pour s'en guarentir, qui est celui que David nous donne, de tenir toujours les yeux bas, et de penser que nous sommes des hommes mortels, *vos autem sicut homines moriemini.* Cette pensée, dit S. Chrysostome, guérira la tumeur de nostre âme, et l'enflure de nostre cœur ; car comme l'oubly de nous-mesme nous éloigne de nostre devoir, le (p. 21) souvenir de ce que nous sommes, nous ramène de l'égarement. C'est la leçon, dit ce Père, qu'un grand roy fait à tous les grands ; mais où sont les grands qui l'entendent et qui la pratiquent ?

M. le Chancelier, Messieurs, l'a entendue et l'a pratiquée très parfaitement. Il n'avoit pas besoin, comme ces triomphateurs de l'ancienne Rome, qu'un esclave luy dît à l'oreille, qu'il estoit un homme mortel ; il se le disoit sans cesse à luy-mesme, et il prenoit plaisir à détremper dans l'amertume de cette pensée, toute la douceur de sa gloire et de sa grandeur. Ainsi estant toujours homme à ses propres yeux, tandis qu'il estoit comme un dieu aux yeux de la France, il a évité heureusement tous les écueils, où la vertu des grands a coutume de faire naufrage, et il a toujours esté ce que doit estre un homme mortel, très-religieux, très-modeste, et très-charitable ; très-religieux envers Dieu, très modeste pour luy-mesme, et très-charitable ; envers le prochain.

Paroissez icy la première, religion sainte de mon Dieu, et publiez devant tout le monde les pieux devoirs que ce grand chancelier vous a rendus. N'a[-t]-il pas fait de son cœur un sanctuaire pour vous y loger, et ne vous a[-t]-il pas offert dans ce sanctuaire son esprit immolé comme une victime ? Cet esprit, Messieurs, si pénétrant et si lumineux, qui s'élevoit jusques au ciel par la sublimité de ses pensées ; qui descendoit jusqu'aux abismes par la profondeur (p. 22) de ses connoissances : ne l'a-t-il pas soumis ainsi qu'un esclave au joug de la foy, l'obligeant à recevoir avec respect, sans examen et sans répugnance, les véritez les plus hautes qu'elle nous propose. Cet aigle généreux prenoit son essor jusques dans le

ciel, et alloit envisager, comme font les anges, les effets dans leurs causes, et les conclusions dans leurs principes : mais dès que la religion luy marquoit les bornes qu'elle a marquées à l'esprit humain, il s'arrestoit aussitost, et plein de vénération pour ses mystères, il les adoroit, sans les éplucher.

Me sera-t-il permis, Messieurs, de rechercher les causes d'une soumission si sainte et si sincère ? Elles seront édifiantes, et elles pourront servir de frein à ces esprits présomptueux, qui veulent tout examiner, et qui dédaignent le joug de la foy. Apprenez esprits foibles, qui faites les forts, ce qui humilioit devant Dieu un des plus grands génies de ce siècle, et ce qui doit à son exemple vous humilier.

Ce qui humilioit si profondément M. le Chancelier, c'estoit, Messieurs, l'idée sublime qu'il avoit de la grandeur de Dieu, et de son néant. Il voyoit Dieu si haut au-dessus de luy, et il se voyoit si bas au-dessous de Dieu, que dans cette immense disproportion, et devant une telle majesté, il se perdoit luy-mesme à ses propres yeux. *Vidi thronum magnum*, disoit-il avec le prophète Evangelique (p. 23), *et sedentem super eum, à cujus conspectu fugit terra et cælum*. Ah, j'ay veu ce Dieu si grand et si terrible assis sur un thrône majestueux ; et le ciel et la terre comme anéantis disparoissoient devant luy. vermisseaux de terre que nous sommes, ajoûtoit-il, nous nous faisons des rangs dans le monde, et nous affectons une grandeur qui flatte nostre vanité : mais si l'univers entier s'évanouit aux yeux de Dieu, comme une goutte de rosée se dissipe devant le soleil ; que deviendra cette grandeur imaginaire que nous nous forgeons ? Ah, devant la grandeur de Dieu il n'est rien de grand ; son thrône ne renverse tous les thrônes, tout disparoist en sa présence, et rien ne se montre autour de luy qu'un affreux néant : *A cujus conspectu fugit terra et cælum*. Ceux qui ont eu l'honneur de l'approcher de plus près, assurent qu'il faisoit de cette infinie grandeur de Dieu le sujet ordinaire des ses profondes méditations ; et que sur la fin de ses jours, au milieu de ses grandes douleurs, et de ses fréquentes agonies, on luy entendoit répéter, en soupirant, ces belles paroles qui partoient du fond de son cœur : O abysme de tout estre ! quand seray-je absorbé en vous ? Infinité de mon Dieu ! quand me perdray-je en vostre sein, comme un ruisseau se perd dans la mer ?

Une autre source, Messieurs, aussi pure de cette profonde humilité avec laquelle M. le Chancelier se soumettoit si aveuglément aux règles de (p. 24) la foy, et aux ordonnances de l'Église, c'estoit le profond abaissement de ce mesme Dieu, qu'il voyoit si humilié sur la terre, après l'avoir veu si élevé dans le ciel. Cette chapelle magnifique qu'il a érigée dans cette église, sera un monument éternel de sa dévotion très singulière envers le mystère de la sainte Enfance. Il l'appelloit sa Bethléem, et il y entroit avec le mesme esprit dont les Saints-Pères estoient animez, lorsqu'ils entroient autresfois dans la sainte grotte où le divin enfant a pris naissance. C'estoit aux pieds de cet enfant qu'il renouvelloit comme l'aigle sa vieillesse ; et que rajeunissant, comme le juste Siméon, il prenoit plaisir à se rendre enfant de cette manière si spirituelle et si peu connue, qui selon l'oracle du sauveur du monde, est absolument nécessaire pour estre sauvé. Ainsi il avoit, pour tout ce qui concerne la religion, la docilité d'un enfant, et autant de soumission et de déférence pour l'Église, qu'un enfant en a pour sa mère.

Mais autant que ces sentimens de religion humilioient son esprit sous le joug salutaire de la foy ; autant ils élevoient son cœur par l'ardeur d'un feu tout céleste, et par les flâmes de la charité. L'amour qu'il avoit pour son Dieu alloit, Messieurs, jusqu'à la tendresse : et j'ay ouï dire à des personnes d'une vertu consommée, et qui le voyoient assez souvent, qu'il ne se passoit guères de jours, qu'on ne vît son cœur amolli se répandre en pleurs, (p. 25) et verser des torrens de larmes. Je veux croire qu'il en donnoit une partie à l'expiation de ses péchez qu'il a pleurez très amèrement : mais quand on le voyoit tout baigné de pleurs en méditant les Écritures, et en s'entretenant de Dieu avec des personnes de piété, peut-on s'imaginer que ce ne fust le pur amour qui estoit la source de ses larmes, et qu'un cœur attendry de cette manière, ne fust tout brûlant de charité ?

Ce que je m'en vas dire, Messieurs, paroistra hardy ; mais il est néantmoins très véritable. Loin de la bouche d'un homme qui parle dans la chaire de la vérité, tout ce qui ressent le mensonge ou la flatterie. Mon Dieu, c'est vous que je loue, quand je loue ce grand Magistrat. Tout ce qu'il a eu de grand, est venu de vous, et ses excellentes qualitez sont des grâces que vous luy avez faites. Je ne craindray donc point de dire, Messieurs, que la piété de M. le Chancelier a esté en quelque manière attestée par des signes et par des prodiges, et que le ciel s'intéressant, comme il a fait, en la conservation de sa vie, a fait connoître

à tout le monde, combien cette vie estoit chère à Dieu.

En effet, Messieurs, ne fut-ce pas un espèce de miracle que Dieu fit en sa faveur, lorsqu'il fit marcher ses anges de paix devant luy, et qu'il appaisa tout d'un coup par sa présence l'orage excité dans une province mutinée, que toute l'adresse des ministres n'avoit pû calmer. Il commanda aux (p. 26) vents et à la mer, et la tempeste cessa aussitost. *Imperavit vento et mari, et facta est tranquillitas*. Tout le monde trembloit pour M. le Chancelier, et quoy qu'on le vist à la teste des légions tenant d'une main l'espée de la justice, et de l'autre la foudre du prince, l'opiniastreté des factieux estoit telle, qu'on n'osoit s'en promettre un heureux succez. Mais dès que ce grand homme parut, tout plia, tout baissa les armes. Dieu luy donna une voix de force et de vertu pour persuader leur devoir aux séditieux, et dans ces mesmes lieux, où l'on entendoit auparavant l'insolente clameur des passions, l'on vit ces mutins humiliés, entendre en silence l'oracle des loix,

Si fortè virum quem

Conspexere, silent, arrectisque auribus adstant.

Mais l'autre endroit de sa vie que Dieu a marqué, pour ainsi dire, du sceau d'une protection miraculeuse, est bien plus illustre et plus signalé. Ah, que ne m'est-il permis de le proposer dans son étendue ! Mais j'ay trop de respect pour toy, ô Paris, pour vouloir retracer à tes yeux l'affreuse image de ce jour funeste, dont il est à souhaiter pour ta gloire qu'on ne parle plus. Oublions, Messieurs, oublions toutes les causes de ce grand péril ; mais n'oublions pas le péril mesme. Ensevelissons dans le silence la mémoire des fautes des hommes ; mais éternisons, s'il est possible, la mémoire des grâces de Dieu. Dans cette fatale extrémité, où l'ardeur de (p. 27) son zèle pour son roy, et pour le salut de sa patrie, engagea ce grand magistrat ; il leva ses yeux et ses mains au ciel, et espérant contre tout espoir, il implora le secours de Dieu. Seigneur, dit-il, venez à mon aide, et hastez-vous de me secourir. Chose estrange, Messieurs, et que la postérité auroit peine à croire, si le témoignage de tout Paris, c'est à dire, de tout un monde, ne l'autorisoit. Cet innocent persécuté, trouve un port dans son naufrage, et ce qui devoit estre le théâtre de sa mort, devient un azyle pour sauver sa vie. La garde qui veille sur Israël, fait voir dans cette occasion qu'elle ne s'est pas endormie. Dieu prend la défense de son serviteur, et luy servant luy-mesme de bouclier, il repousse les traits de la mort qu'elle lançoit déjà contre luy. Il sait³¹ qu'une foible cloison sert de barrière à sa fureur ; et comme il arreste les impétueux flots de la mer avec trois grains de sable qu'il a semés sur son rivage ; ainsi avec trois ais à demy pourris et assez mal joints, il arreste les furieux emportemens d'une populace effrénée, qui ne respire que feu et que sang. O homme favoré de Dieu ! Il paroist bien que Dieu vous aime, et que vous l'aimez ! Il ne fait pas des prodiges de cette nature pour la délivrance des impies : ces coups de grâce sont pour ses amis. *O nimium dilecte Deo !*

Le temps presse, Messieurs, et m'enlève celuy que je destinois pour vous représenter l'exacte modestie qu'il a toujours eue pour luy-mesme, et (p. 28) la magnifique charité qu'il a toujours exercée envers le prochain.

Vit-on jamais, Messieurs, dans une fortune pareille à la sienne, une pareille modération ? Élevé au point de grandeur où nous l'avons veu, garde des Sceaux, chancelier de France, premier officier de la Couronne ; chef du Conseil, chef de la justice ; aimé de son roy, consulté par les ministres, adoré des peuples ; allié aux plus grandes Maisons du royaume, et ce qui est le comble de l'honneur, au sang auguste de Henry le Grand ; tel enfin qu'il a paru aux yeux de toute la France, quel a[-t-]il toujours esté à ses propres yeux ? Sa modestie et sa retenue n'ont-elles pas fait le procez aux dissolutions et au faste du siècle où nous sommes ? A-t-on jamais veu ny le luxe dans ses habits, ny la pompe dans sa Maison, ny la profusion à sa table ; ny ce qui est plus ordinaire aux personnes de sa condition, l'orgueil dans son esprit, la présomption dans son cœur, la fierté sur son front ? A-t-il esté autre estant chancelier qu'il n'estoit devant ; moins bon envers ses proches, moins familier avec ses amis, moins accessible à tout le monde ? Ah, Messieurs, vous le sçavez, il n'est jamais sorty des bornes estroites de la modestie, et il a autorisé cette Vertu, non seulement par ses loix, mais par ses exemples.

Que diray-je de sa charité ? Elle a esté telle que dans la condition d'un sujet, il a fait des largesses (p. 29) dignes d'un roy. Où est l'hospital, où l'église, où le monastère, qui ne se soit ressenté de ses

31 Dans le livret original on lit « fait », toutefois le sens de la phrase laisse entendre que c'est une erreur.

bienfaits ? L'on en voit par tout les augustes marques que la reconnaissance des personnes, qu'il a obligées, a rendues publiques. Mais les libéralitez secrettes qu'il a faites, et que son ingénieuse modestie a eu soin de cacher aux yeux du monde, sont encore plus grandes et plus précieuses. La voix des veuves et des orphelins, et celle d'une infinité de pauvres familles, qu'il a tirées des misères d'une honteuse pauvreté, se fait entendre jusques dans le ciel, et fait devant Dieu l'éloge de sa charité, d'une manière bien plus éclatante que les inscriptions et les pierres ne le peuvent faire. Tenez-luy compte, mon Dieu, de ces profusions qu'il a faites pour l'amour de vous, et rendez-luy avec usure, ce que vous avez receu de sa main, par la main des pauvres.

Et toy France, glorieuse France, qui l'emportes si fort, au siècle où nous sommes, sur tous les empires du monde, non seulement par la gloire des armes, mais encore par celle des Sciences et des Arts, reconnoy de bonne foy, qu'après le grand Armand, dont la mémoire sera immortelle, nul de tes sujets, n'a tant travaillé, que cet illustre chancelier, pour t'établir dans cette gloire, et que tu la dois en partie à ses glorieux soins. Combien d'excellens génies, qui sont maintenant si illustres dans le monde, et qui y paroissent avec tant (p. 30) d'éclat, seroient encore dans l'obscurité, si cette main généreuse et bien faisante, ne les en avoit tirez par ses largesses et par sa faveur ? Aurions-nous des poètes et des orateurs qui ne cèdent point aux Virgiles et aux Cicerons ? Aurions-nous des peintres et des sculpteurs qui égalent les Appelles et les Phidias, si ce grand magistrat n'eut eu soin d'exciter leur travail par ses louanges, et de leur épargner par ses grands dons, la peine et le temps qu'il faut mettre à solliciter la fortune, lorsqu'elle n'est pas d'intelligence avec la vertu ? Il s'est déclaré hautement le protecteur de ces beaux génies, il les a assistez de sa faveur, il les a soutenus de son crédit, il les a enrichis de ses thrésors, et il n'a rien épargné, quand il s'est agy de les produire ou de les avancer. Aux uns il a donné de riches pensions pour leur oster le chagrin que leur peu de fortune leur donnoit : il a fourny aux autres de très grandes sommes pour aller enlever aux estrangers ce qu'ils avoient de plus curieux ; et ceux qui excelloient en esprit et en science, il les a poussez si avant, qu'il leur a procuré par ses recommandations avantageuses, des charges très considérables dans l'Église, ou dans le Palais. Je laisse à ces grands hommes, qui doivent leur élévation aux grands secours qu'il leur a donnez pour faire paroistre leur vertu, le soin de témoigner leur gratitude d'une manière digne d'eux. Il a trop bien logé ses bienfaits pour appréhender que ceux qui (p. 31) les ont receus, les oublient jamais, et qu'ils n'ayent pour leur illustre protecteur toute la reconnaissance qu'ils doivent avoir.

L'exemple qu'en donne aujourd'hui avec tant de pompe cette royale Académie, qui sous la protection du plus éclairé et du plus intelligent homme du monde, porte la gloire des plus nobles arts jusques au comble où elle peut aller, servira encore comme de flambeau pour allumer dans le cœur des autres qu'il a obligez, une ardeur pareille pour le reconnoistre. Ces esprits ingénieux, qui ont enlevé à la Grèce et à l'Italie tous ces illustres ornemens, dont elle faisoient tant de parade, pouvoient avec leurs mains habiles qui surpassent celles des Anciens, consacrer par reconnaissance à leur illustre bienfaicteur des chefs-d'œuvre de leur art, qui seroient la gloire de ce siècle, et l'admiration des siècles futures : mais comme leur reconnaissance est chrestienne, ils aiment mieux la faire éclater par des actions saintes, faisant eux-mesmes, et procurant que les ministres de l'Église fassent en leur nom d'ardentes prières pour rendre Dieu favorable à cette grande âme, qui leur a esté favorable en tant de manières. Aussi ce monument de leur piété sera plus ferme et plus durable que tous ceux de marbre ou de bronze, que leur industrie pouvoit luy dresser. Les mausolées et les statues périssent enfin, et l'injure du temps les consume, mais la mémoire d'une action si sainte durera (p. 32) toujours, et le fruit qu'elle porte, sera éternel.

C'est, Messieurs, de cette manière que nous devons rendre à M. le Chancelier nos derniers devoirs. Dans l'état où il est, il n'a pas besoin de nos louanges ; mais il a peut-estre besoin de nos vœux. Nos éloges luy sont inutiles : mais nos prières peuvent luy servir. Car enfin, nous le considérons comme un grand homme ; mais nous ne le proposons pas comme un saint. Les astres les plus éclatans ont leurs ombres et leurs défaillances ; et comme les eaux les plus claires perdent quelque chose de leur pureté, lorsqu'elles s'éloignent de leur source et qu'elles passent au travers des villes, il ne se peut faire aussi que dans une vie aussi longue qu'a esté celle de M. le Chancelier, et dans cette grande foule de grandes affaires dont il a esté chargé durant tant d'années, il n'ait contracté quelques taches qu'il doit expier. Il

est vray que nous avons tout sujet de croire que ces taches, il les a lavées par ses larmes et expiées par ses aumosnes, et que la sainteté de sa mort qui a esté si semblable à celle des justes, nous peut presque assurer de son salut : mais ayant affaire à un Dieu si juste et qui juge les justices mesmes, que sçavons-nous s'il n'y a pas encore lieu d'implorer sa miséricorde pour satisfaire sa justice, et de le conjurer en son nom, qu'il couronne toutes les grâces qu'il luy a faites, par la grâce dernière qu'il luy puisse faire ? Ah, Messieurs ! le compte qu'il faut rendre à Dieu est épouvantable (p. 33) et quelque soin qu'on ait pendant sa vie de payer ses debtes, il est toujours à craindre qu'il ne reste encore après la mort beaucoup à payer : et dans cet estat, Messieurs, vous le sçavez, un débiteur a, pour ainsi dire, les mains liées, et il est insolvable en quelque manière. En quoy est-ce donc que la piété des amis de M. le Chancelier peut éclater davantage, que dans le saint empressement où ils doivent estre, de payer pleinement pour luy, et de rompre tous les liens qui peuvent l'empescher de s'unir à Dieu ?

C'est l'unique reconnoissance qu'il exige d'eux, et c'est celle que vous luy allez rendre par la cérémonie sainte du grand sacrifice qu'on va offrir pour luy. Nous l'avons interrompue durant quelque temps, par les justes louanges que nous luy devons. Reprenons-là sans plus différer, et employons toute l'attention de nos esprits, et toute l'ardeur de nos cœurs pour l'achever avec piété. C'est à quoy cette grande âme vous exhorte, Messieurs, par ma bouche, et c'est le dernier témoignage qu'elle exige de vostre amitié.

Vous allez estre satisfaite, âme incomparable. L'on va prier ardemment pour vous. Voyez ce concours si illustre de tant de personnes qui sont assemblées dans cette église. Ils y viennent réunir leurs vœux, et faire un dernier effort pour arracher des mains de Dieu, par une douce violence, la grâce dernière que vous attendez. Soyez vous mesme (p. 34) témoin de leur zèle, et si vous pouvez un seul moment vous divertir du saint mystère duquel dépend vostre liberté, jetez les yeux sur cette assemblée qui s'intéresse pour vostre salut. Ayez la consolation de voir que vous n'estes pas mort entièrement, puisque vous vivez encore, non seulement dans vostre illustre et sainte épouse, qui est la moitié de vous-mesme, et dans vos illustres et nobles enfans qui en sont des portions si précieuses : mais encore dans tous ceux qui sont liez à vous par le lien des bienfaits ou de l'amitié. Recevez leurs derniers devoirs, dont ils s'acquittent si pieusement, et lorsque par le sacrifice qu'ils vont faire, ils vous auront ouvert le ciel, et que vous serez au-dessus des astres, ne dédaignez pas de regarder quelquefois la terre, et de demander à Dieu quelque grâce pour tant de personnes qui luy demandent pour vous avec tant d'ins[is]tance la gloire éternelle.

FIN.

PERMISSION.

Permis d'imprimer, Fait ce 31 may 1672.

Signé, DE LA REYNIE.